

ASSEMBLEE NATIONALE
(première législature)
Session de 1947

-Annexe au procès-verbal de la 2ème séance du 12 Juin 1947-

PROPOSITION DE RESOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires au perfectionnement et au renforcement de la langue française dans tous les établissements scolaires et, notamment ceux des départements où la langue régionale utilisée dans la famille est autre que le français,

(renvoyée à la Commission de l'éducation nationale)

présentée par Mme LEMPEREUR, MM. RINGENT, BINOT, L'HUISSIER
et les membres du groupe socialiste (1)
Députés

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La proposition que nous soumettons à l'Assemblée Nationale est inspirée du souci que nous a vons, deux ans après la libération, de réagir efficacement contre les pratiques issues des consignes de Vichy, voire même des autorités occupantes.

Préserver, affermir, étendre nos richesses culturelles est du domaine de l'Education nationale. Et ces richesses ne valent que dans la mesure où elles sont rendues accessibles à la connaissance du pays tout entier, de même qu'à celle des pays étrangers. C'est dans ce sens que le patrimoine nationale prend réellement sa valeur.

Il reste présent à l'esprit de chacun, comment le régime dit de l'Etat français, se réclamant des valeurs culturelles locales s'est livré à une entreprise de division du peuple français se présentant sous une forme autonomiste ou séparatiste. On a préconisé le flamand, le basque, le breton, imposé l'alsacien comme langue officielle dans les départements de l'Est. Et de ce fait, durant les cinq années d'occupation, la jeunesse de certaines régions de France a subi de sérieux retards dans la connaissance et dans l'utilisation de la langue française.

Les enfants de nos écoles primaires qui éprouvent de sérieuses difficultés à écrire et à s'exprimer en français, doivent acquérir par l'enseignement le maximum de facilité d'expression.

Certes, la langue, le dialecte, le patois peuvent être utilisés dans la vie familiale et courante, mais l'école nationale ne peut connaître que la langue nationale de la République "une et indivisible" et mettre l'enfant en mesure de s'exprimer aisément dans l'esprit et selon le verbe de la communauté nationale. Il va de soi que nos diverses régions trouveront toujours dans leurs traditions locales la forme d'expression qui leur est propre.

-folklore, kermesse, fêtes locales, danses, cours spéciaux dans les Universités.

Nous ne prétendons nullement supprimer ou restreindre ces manifestations si brillantes de souvenirs historiques, de qualités locales, d'expression originale.

Mais il serait navrant de trouver dans un pays qui a besoin de se refaire complètement un affaiblissement de la langue nationale, premier élément de compréhension et d'unité entre tous les hommes d'une même nation. C'est pourquoi nous considérons comme une nécessité urgente de donner au maximum à nos enfants les moyens de s'exprimer clairement et en bon français.

Nous déposons dans cet esprit la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

L'Assemblée Nationale invite le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires en vue d'intensifier et de renforcer dans tous nos établissements scolaires la connaissance et l'usage de la langue française.

(I) Ce groupe est composé -----
de :

MM. Alleneau, Archidice, Arnal, Aubahe; Auban, Aubry, Audeguil, Badiou, Bauren, Beche, Binot, Biondi, Borra, Jean Bouhey, Capdeville, Marcel Cartier, Cerclier, Jean Charlot, Chaze, Coffin, Cordonnier, Dagain, Darou, Marcel David, Defferre, Mme Degrand, MM. Deixonne, Yacine Diallo, Doutrelot, Draveny, Durroux, Evrard, Faraud, Froment, Gazier, Gernez, Gorse, Gozard, Guesdon, Guille, Guitton, Jean-Raymond Gyon, Henneguelle, Hussel, Jaquet, Gerard Jouve, Lamarque-Cando, Lamine-Guèye, Pierre-Olivier Lapie, Augustin Laurent, Le Ball, Le Coutaller, Leenhardt, Max Lejeune, Mme Lempereur, MM. André Le Troquer, Levindrey, Lhuissier, Loustau, Charles Lussy, Mabrut, Maurellet, Mazier, Mazuez, Metayer, Jean Meunier, Minjoz, Guy Mollet, Ninice, Niguères, Pineau, Poirot, Poulain, Pouyet, Rabier, Reeb, Regaudie, Rincant, Rivet, René Schmitt, Segelle, Senghor, Silvandre, Sion, Fily-Dabo Sissoko, Valentino, Vée, Lhmannuel Véry, Mme Viénot, M. Wagner.

MOTION EN FAVEUR DE LA LANGUE BRETONNE

Adressée aux membres de la Commission de l'Education Nationale

L'UNVANIEZ DI'FENNOC'UILIN AR BELZONIG (Union des défenseurs de la langue bretonne) réunie en Assemblée Générale le lundi 23 Juin 1947, à Ker Vreiz, 45, Rue St Placide à Paris, groupant 120 Associations de toutes tendances, tant de Bretagne que de Paris, et dont les noms suivent : Fédération des sociétés bretonnes de Paris (36 Sociétés) - Fédération des Bretons Emancipés (25 sections) Fédération des Cercles Celtiques (45 groupes) Union Fédérale Bretonne, Ker Vreiz, Nevezadur, Korollerien Breiz Izel, Labour ha Kan, Cercle Celtique de Paris, les Ltu-diants Bretons de Paris, kevredigez ar Viniouerien (K.A.V.) Eost Brzizis, , etc. etc.

- 1) se réjouit de l'initiative prise par le groupe communiste à l'Assemblée Nationale de présenter une proposition de résolution en faveur de la langue et de la culture bretonne.
 - 2) regrette que la commission de l'Education Nationale n'ait pas désigné, pour étudier cette proposition de résolution, un rapporteur connaissant la langue bretonne, ce qui pourrait laisser supposer de la part de la commission une attitude a priori hostile.
 - 3) renouvelle sa résolution de mener une campagne active pour obtenir l'enseignement officiel du breton, réclamé à plusieurs reprises par 400 conseils municipaux et 3 conseils généraux de Basse Bretagne et souhaité par la population unanime de cette région, et souligne son intention de faire connaître à l'opinion l'attitude, à l'égard de cette question, des divers partis politiques.
-